Des paiements effectués en moins de 10 secondes

Aujourd'hui, il faut normalement un jour ouvrable pour un paiement. Avec des paiements instantanés prévus en 2017, les fonds seront disponibles quasiment immédiatement, 24/24 h et 365 jours par an.

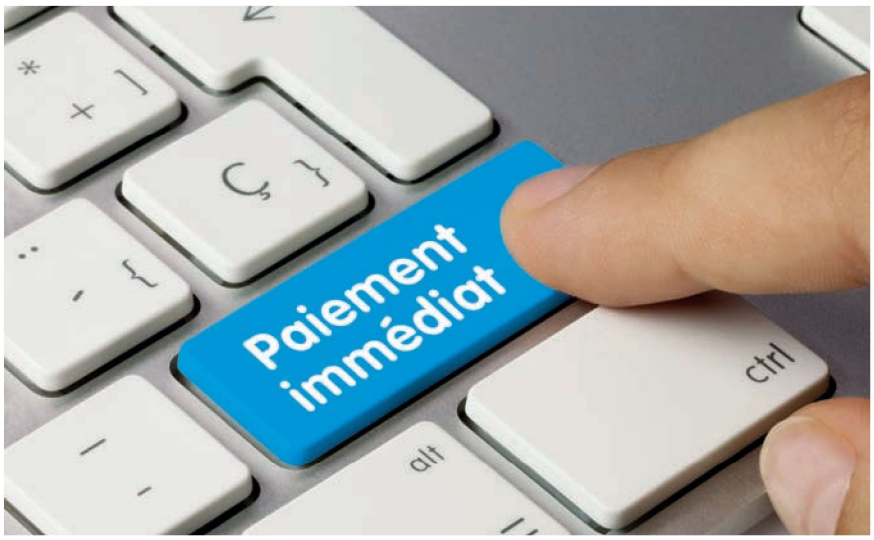

La directive sur les services de paiement (PSD) a déjà raccourci les délais d'exécution d'un paiement à un jour. Cependant, le Royaume-Uni a montré qu'il était possible de faire mieux. Il a mis en place un Faster Payments Services, permettant de réaliser des transactions en temps réel au sein du pays ou pour les clients membres. Il atteignait en 2014 un milliard de transactions.

Depuis ce système, des innovations intéressantes émergent. Par exemple, Bank of Scotland, Barclays, Halifax et la Lloyds Bank se sont alliées au mois de juin 2016 pour créer une application sur mobile. Baptisée «Pay by Bank», elle permet au client de réaliser ses achats en ligne ou en magasin immédiatement, et de consulter leur compte et de gérer leur argent instantanément. Les informations bancaires restent échangées dans le réseau et les usagers n'ont pas à transmettre leurs données bancaires. Le système vise à rendre les paiements fluides, et

ainsi les rendre aussi aisés que de réaliser un appel téléphonique, envoyer un e-mail ou un SMS. Ce système a fait des émules en Europe, notamment en Suède, en Pologne et au Danemark… mais aussi un peu partout dans le monde.

Un système européen

Reste qu'au niveau européen une telle solution n'était pas envisagée. Ce n'est seulement qu'en 2014 que la création du Conseil des paiements de détail en euro (Euro Retail Payments Board - ERPB) a permis d'installer une stratégie de moyens de paiement à l'échelle Européenne.

Présidée par la BCE, l'ERBP est composé de plusieurs acteurs et des représentants de banques centrales. Il a lancé un groupe de travail sur le sujet. L'ERPB a donné une définition et un cadre pour réaliser des paiements instantanés. Les transactions devraient être réalisées en moins de 10 secondes. Aux banques de jouer le jeu.

L'ERPB a également mandaté l'European Payments Council (EPC) - association regroupant les principales banques européennes et à l'origine du projet SEPA - pour aboutir à la conception d'un système européen de paiements instantanés. En novembre 2015, l'ERPB a approuvé la conception générale du schéma présenté par l'EPC. L'ambition des décideurs est de préserver leur souveraineté par rapport aux US, mais aussi d'éviter la multiplication de solutions, la constitution de « silos » et la fragmentation qui restent un frein à l'innovation et nuisent aux performances européennes.

Un système facultatif

Ainsi, il est prévu que les solutions soient élaborées à l'échelle européenne ou, si elles sont développées à l'échelle nationale, qu'elles soient interopérables avec le système européen. Le système est basé sur le transfert crédit SEPA (SCT) et intitulé SCT Inst. Il devrait être mis au point en 2016 et déployé en novembre 2017 pour laisser le temps aux prestataires de services de paiement et acteurs du paiement de mettre en œuvre le schéma SCT Inst reposant sur la norme XML Iso 20022.

Le système SCT Inst sera facultatif et concernera les virements effectués en euros, jusqu'à hauteur de 15 000 euros maximum par transaction. Il promet d'être le socle d'innovations à condition de rendre l'ensemble des systèmes interopérables et de réviser profondément les organisations. ■ PR